



MÉCANICIEN D'ASCENSEUR

Description du métier

- Installe, répare, modernise et entretient des systèmes de déplacement mécanisés, tels que les ascenseurs à traction et hydrauliques, les escaliers mécaniques et les tapis roulants, selon les exigences des normes en vigueur.

Accès aux chantiers de construction

- Présenter à la CCQ un relevé des apprentissages attestant la réussite du DEP en mécanique d'ascenseur ainsi qu'une garantie d'emploi d'une durée d'au moins 150 heures d'un employeur inscrit à la CCQ. Cette mesure permet d'obtenir le certificat de compétence apprenti du métier.

Régime d'apprentissage

- Avoir effectué les cinq périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (10 000 heures au total), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier.

Habilités et intérêts

- Acquérir des connaissances liées aux techniques d'assemblage, à l'électronique, à l'électricité, à l'hydraulique, à la mécanique, à l'instrumentation et à l'interprétation des normes applicables;
- Être autonome et minutieux;
- Faire preuve d'éthique professionnelle;
- Être capable d'analyser différents systèmes et de travailler en équipe, en hauteur et dans des espaces restreints;
- Avoir une bonne coordination et une bonne condition physique.

FORMATION

Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles – Mécanique d'ascenseur (5200) ou *Elevator mechanics* (5700)

Durée de la formation :

1 800 heures

Préalables scolaires :

Catégorie 1*

* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 76.

MÉTIER

Salaire annuel moyen

Apprenti*	32 108 \$
Compagnon**	65 561 \$
Compagnon travaillant au moins 500 heures	78 931 \$
Proportion***	81 %

* Salaire moyen des diplômés admis en 2009, pour les 12 mois suivant leur admission.
 ** Salaire moyen en 2010 des compagnons ayant rapporté au moins une heure de travail.
 *** Proportion des compagnons de ce métier ayant cumulé au moins 500 heures en 2010. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

Salaire horaire d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Apprenti			
1 ^{re} période	18,99 \$	18,86 \$	17,65 \$
2 ^e période	22,78 \$	22,63 \$	21,18 \$
3 ^e période	26,58 \$	26,40 \$	24,71 \$
4 ^e période	32,27 \$	32,05 \$	30,01 \$
5 ^e période	32,27 \$	32,05 \$	30,01 \$
Compagnon	37,97 \$	37,71 \$	35,30 \$

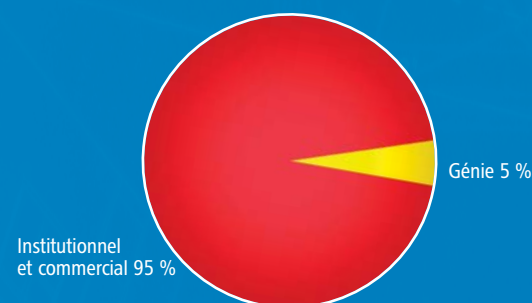
Salaire en mai 2011.

Intégration au marché du travail

	Moyenne annuelle 2005-2009	2010
Nouveaux admis par la CCQ	61	48
Taux de placement des diplômés*	94,9 %	78,3 %

* Source : Enquête *La Relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. Notez que l'enquête est réalisée en mars, un mois où l'activité dans l'industrie de la construction n'est pas à son maximum.

Volume de travail par secteur



Salariés actifs en 2010

Abitibi-Témiscamingue	9
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	5
Côte-Nord	0
Estrie	20
Île de Montréal	167
Laval-Laurentides-Lanaudière	212
Mauricie-Bois-Francs	14
Montérégie	219
Outaouais	21
Québec	100
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8
Extérieur et Baie-James	100
Total	931

Nombre de femmes actives dans le métier

10

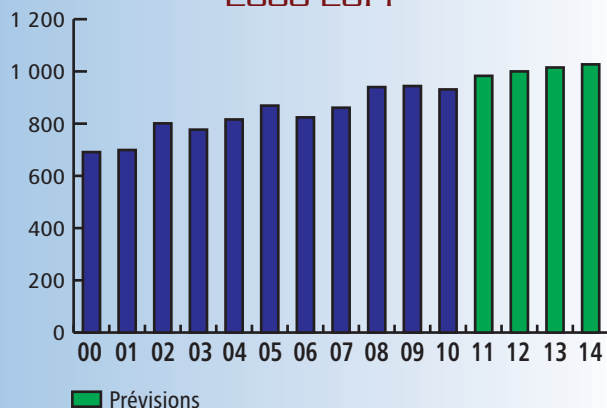
Mobilité des salariés

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre* :

Mécanicien d'ascenseur	21 %
Ensemble des métiers et occupations	18 %

* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

Nombre de salariés actifs 2000-2014



Âge de la main-d'œuvre en 2010

	Âge moyen	- de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Apprenti	30	60 %	38 %	2 %	310
Compagnon	44	10 %	75 %	15 %	621
Total des mécaniciens d'ascenseur	39	27 %	63 %	10 %	931
Ensemble des métiers et occupations	39	30 %	57 %	13 %	152 740

PERSPECTIVES D'EMPLOI

- En 2010, on comptait 931 mécaniciens d'ascenseur, dont le tiers étaient des apprentis. Ces salariés travaillent pour 75 employeurs, mais une douzaine d'entre eux réalisent plus de 80 % du travail;
- L'activité des mécaniciens d'ascenseur se concentre presque exclusivement dans le secteur institutionnel et commercial, où le volume de travail restera élevé. Leur travail est peu saisonnier, ce qui leur permet d'atteindre la moyenne annuelle d'heures travaillées la plus élevée de tous les métiers (1 375);
- En 2010, on recensait 48 entrées de nouveaux apprentis, dont plus du tiers étaient des diplômés. Dès la première année de travail, les apprentis gagnent un salaire moyen de plus de 32 000 \$, tandis que le revenu annuel moyen des compagnons travaillant au moins 500 heures peut s'élever à 78 900 \$. Il s'agit du deuxième meilleur salaire moyen de tous les métiers de la construction;
- Les perspectives d'emploi sont bonnes, pour les mécaniciens d'ascenseur, malgré la bonne disponibilité actuelle des travailleurs, car la demande augmentera au cours des prochaines années. En outre, les finissants se placent très bien, dans ce métier.



FORMATION OFFERTE

dans les établissements publics suivants :

- Centre de formation professionnelle pour Autochtones dans les métiers de la construction (CFPAMC)*
- École des métiers du Sud-Ouest de Montréal*

* Cette école offre aussi le programme en anglais.

